



*Trois Rivières*  
Communauté de Communes

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



<b>DONNÉES FINANCIÈRES ET FISCALES.....</b>	<b>2</b>
<b>Une péréquation de solidarité en soutien.....</b>	<b>3</b>
Baisse programmée de la D.G.F. et contribution au redressement des finances publiques.....	4
Poursuite de la montée en puissance du F.P.I.C.....	4
Un schéma de mutualisation des services.....	4
<b>Analyse de la situation financière et fiscale.....</b>	<b>5</b>
Hausse des dépenses de fonctionnement.....	5
Des recettes globalement stables.....	7
La capacité d'autofinancement.....	8
Une saine situation financière.....	11
<b>ORIENTATIONS PLURIANNUELLES.....</b>	<b>12</b>
<b>Développement économique.....</b>	<b>13</b>
Les parcs d'activités économiques communautaires.....	13
Les opérations immobilières industrielles et tertiaires.....	15
Animation et promotion économique.....	16
Le Soutien aux filières.....	18
<b>Développement touristique.....</b>	<b>19</b>
La Constitution d'un pôle touristique.....	19
La promotion touristique du pays du Maroilles et de la Chimay.....	21
L'office de tourisme de Thiérache.....	22
Le Pays de Thiérache transformé en PETR.....	22
<b>Insertion, emploi, formation.....</b>	<b>23</b>
Poursuivre la dynamique engagée.....	23
Les clauses d'insertion sociale comme vecteur d'insertion.....	24
Renforcement de l'accès à l'emploi.....	24
<b>Habitat et urbanisme.....</b>	<b>25</b>
Renouvellement de l'opération « façades ».....	25
Un Programme d'Intérêt Général dynamique.....	25
La parution d'un « Guide de Réhabilitation du bâti en Thiérache ».....	26
Planification des documents d'urbanisme : la prise de compétence.....	26
Instruction des autorisations d'urbanismes : une nouvelle donne.....	27
« Picardie Pass Rénovation ».....	28
<b>Aménagement et cadre de vie.....</b>	<b>28</b>
Un aménagement équilibré du territoire.....	28
L'amélioration du Cadre de Vie.....	29
L'agenda d'accessibilité programmé.....	31
<b>Environnement.....</b>	<b>31</b>
Le Contrat Global pour l'Eau.....	31
Le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC).....	33
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).....	34
La gestion des déchets ménagers.....	34
La démarche « Natura 2000 ».....	36
La GEMAPI : vers une nouvelle gouvernance de l'eau.....	36
<b>ORIENTATIONS FISCALES.....</b>	<b>37</b>
Pas d'augmentation des taux de fiscalité.....	38
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M).....	39



## ***DONNÉES FINANCIÈRES ET FISCALES***

## **UNE PÉRÉQUATION DE SOLIDARITÉ EN SOUTIEN**

Après cinq années en régime fiscal additionnel, en 2001, le Conseil communautaire institue la **Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.)**. Cette initiative aura permis d'accompagner le développement économique communautaire.

Cependant en 2010, avec la **suppression cette même taxe professionnelle** et l'avènement de la **Cotisation Economique Territoriale**, la Communauté de communes a du se **familiariser avec un nouveau panier de ressources basé sur une fiscalité mixte généralisée**.

Aujourd'hui le projet de loi de finances pour 2016 se dessine toujours autour de **l'indispensable réduction des déficits publics et du nécessaire soutien à l'activité**.

Le **versant « contribution des collectivités à la réduction des déficits publics »** est sans conteste beaucoup plus conséquent. Pour la troisième année consécutive, les dotations diminuent en 2016 avec toujours, la même clef de répartition. Au plan national, **l'amputation de la DGF de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017 (3,39 milliards sur la seule année 2016) touche donc toutes les collectivités**.

Le soutien à l'activité sera, quant à lui, assuré par **la création d'un fonds national de soutien à l'équipement, doté de 800 millions d'euros**. Il profitera également de **l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien du patrimoine et de la voirie** ainsi qu'aux dépenses d'investissement liées au **plan « France très haut débit »**.

Pour les plus fragiles, les baisses seront certes atténuées par la poursuite de la **montée en puissance de la péréquation**. La loi de finances **ajuste et renforce**, en effet, **les mécanismes de péréquation, tant verticaux qu'horizontaux**, pour les concentrer sur les **collectivités les plus défavorisées**.

A cet égard, les modalités de répartition du **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C)** **seront également une nouvelle fois abordées**.

Au final, les budgets de collectivités locales seront donc soumis à de **fortes tensions en 2016 et durant les années suivantes**. Les **recherches d'économie** déjà engagées et la **mutualisation des services** devront donc être nécessairement poursuivies et renforcées.

## Baisse programmée de la D.G.F. et contribution au redressement des finances publiques

Comme prévu, 2016 verra une **nouvelle réduction des concours financiers** de l'Etat aux collectivités. L'ambition initiale, retranscrite dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, s'inscrivait à -3.67 milliards d'euros.

Pour les Trois-Rivières, la contribution au redressement des finances publiques a amputé les dotations de **202 819 €** en 2015. Cette **tendance devrait se poursuivre en 2016**.

## Poursuite de la montée en puissance du F.P.I.C

Cependant, le **FPIC**, crée en 2012, met à **contribution les territoires intercommunaux et les communes isolées dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 90% de la moyenne nationale**. Depuis 2013, le montant du prélèvement est modulé en fonction du revenu par habitant.

Comme chaque année plusieurs aménagements sont apportés au dispositif.

**La progression du fonds**, déjà prévue dans la loi, **est maintenue**. En 2016, le montant du fonds passe, en effet, de 780 M€ à **1 milliard d'euros**.

Ce Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C) **assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisées vers les plus défavorisées** avec comme objectif d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à **2% des ressources fiscales du bloc communal**.

Les principales modifications concernent les **modalités de répartition du FPIC** entre les communes et les EPCI. **La répartition libre**, à l'unanimité du Conseil communautaire (dispositif d'avant 2015) **est réintroduite**. Mais en l'absence d'unanimité, le dispositif nouveau de 2015 s'applique : délibération à la majorité des deux tiers du Conseil communautaire assortie d'une délibération de **tous** les Conseils municipaux.

Cette année encore, la **Communauté de communes des Trois-Rivières ne sera pas contributrice** puisque son potentiel financier agrégé par habitant est inférieur à 0,9 (0,8186). Par contre, elle semble **satisfaire aux critères d'éligibilité pour une attribution en 2016**.

## Un schéma de mutualisation des services

Dans ce contexte d'optimisation de la gestion publique locale, **la mutualisation des services** devient donc **une nécessité**.

Afin d'assurer une meilleure organisation, **l'élaboration d'un schéma de mutualisation est donc engagée**. L'état des lieux financier et fiscal est en cours de finalisation. Dès cette étape achevée, les pistes les plus adéquates de mutualisations seront à étudier avec l'ensemble des communes membres.

S'agissant des **mécanismes de mutualisation** proprement dits, c'est à chaque **structure de trouver le plus adapté en choisissant parmi les outils existants** : groupements de commandes, co-maitrise d'ouvrage, services communs, bien partagés, services unifiés, mise à disposition de services, convention d'utilisation, etc.

Cette **réflexion sur les thèmes et les modalités d'application** conduira à l'élaboration d'un **schéma de mutualisation**, véritable « fil rouge » pour la durée du mandat.

Ce schéma, destiné à **fixer les orientations de la mutualisation, doit également ambitionner à devenir** un outil simple, mais incontournable, **de pilotage et de suivi**.

## **ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET FISCALE**

### ***Hausse des dépenses de fonctionnement***

Globalement, les dépenses **totales de fonctionnement sont en hausse de 1.82%** malgré un **taux d'inflation estimé nul pour 2015**.

Toutefois, au sein de ses dépenses totales, il convient de distinguer les charges de gestion courantes, des charges financières et des dépenses exceptionnelles.

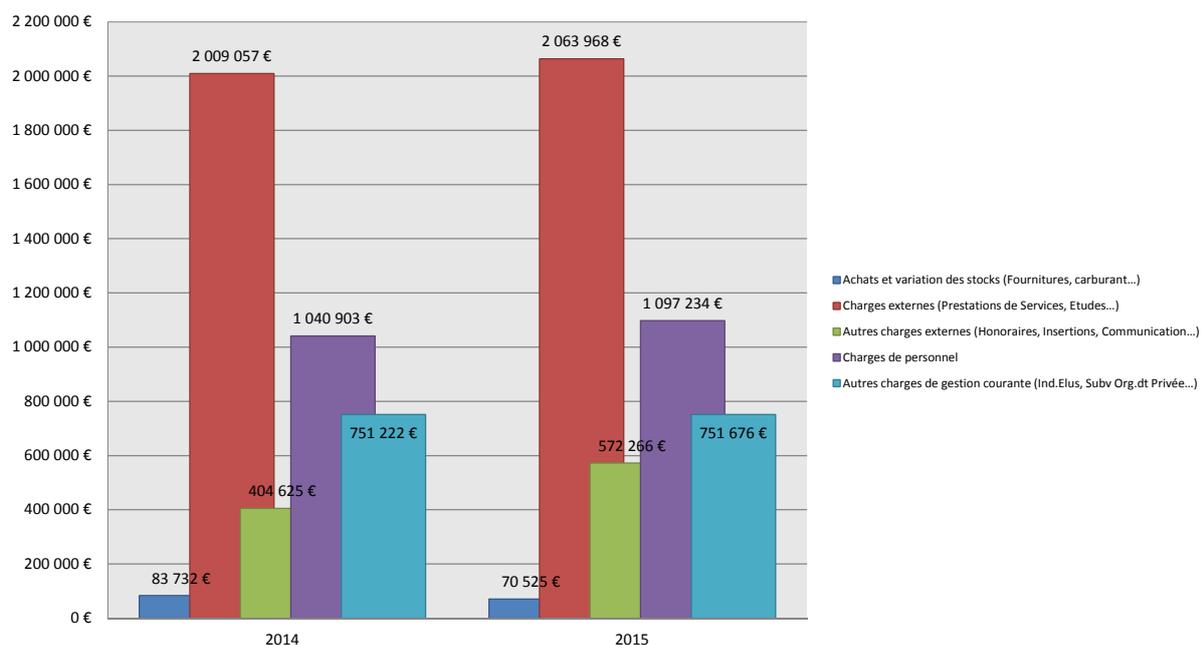
#### **Les charges de gestion courantes**

Elles progressent de **4.01 % (+272.344 €)**.

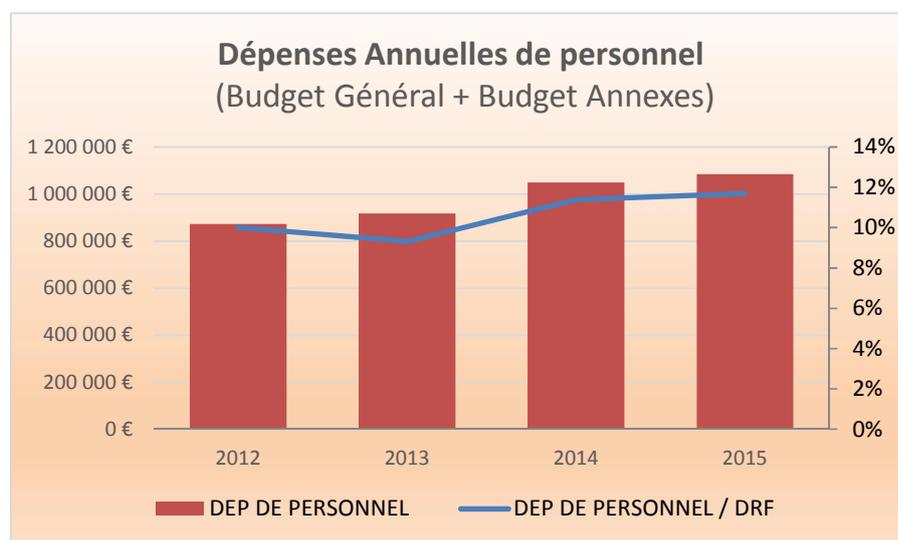
Au sein de ces charges de gestion de services, il convient également de préciser les variations des **charges à caractère général**, des **charges de personnel** et des **autres charges de gestion**.

- ❖ Les charges à caractère général, soit 39% des dépenses de gestion, **augmentent d'environ 8,4%**. En effet, si **les achats et variations de stocks** (petit équipement, matériel,...) diminuent **(-15,77%)** sous l'effet de la fin de certains travaux en régie, **les prestations de services varient de +2.73%** avec notamment la **fin comptable de certains programmes liés au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi**. Les autres charges externes sont, elles, **impactées à hauteur de +41%** avec la mise en place notamment de **l'Office de Tourisme de Thiérache**.

### Evolution des Charges Courantes : +4,01% en 2015 (Inflation stable)



- ❖ Les frais de personnel progressent, conformément aux prévisions, de l'ordre de 3,37% sous l'effet de l'évolution statutaire des agents et de l'impact en année pleine du recrutement d'un agent de déchetterie pour la nouvelle installation. Plus globalement, la part des charges de personnel correspond cependant à 11,70% des dépenses réelles de fonctionnement, contre 11,39% en 2014.



Evolution des effectifs	2 012		2 013		2 014		2 015	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
<b>Titulaires</b>	20	19,6	21	20,6	22	21,6	23	22,2
<b>Non titulaires</b>	4	3,33	6	4,7	5	4,33	3	2,33
<b>CDI</b>	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Contrats aidés</b>	0	0	1	0,75	1	0,85	3	2,71
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>23,93</b>	<b>29</b>	<b>27,05</b>	<b>29</b>	<b>27,78</b>	<b>30</b>	<b>28,24</b>

Conformément aux prévisions budgétaires, **les dépenses liées à la gestion des déchets ménagers augmentent très légèrement de 0.76%**.

**L'amélioration du taux de valorisation** en déchetterie ainsi que **l'actualisation à la baisse du marché** de collecte en porte à porte compensent globalement la poursuite programmée de la **hausse de contribution à « Valor'Aisne »** (4.53% soit 1€HT par habitant au titre de la part fixe) et le transfert de charges de personnels liées à la nouvelle organisation de la déchetterie (+10,61%).

Ces dépenses sont toutefois compensées par les **recettes et soutiens financiers** à la valorisation et la T.E.O.M.

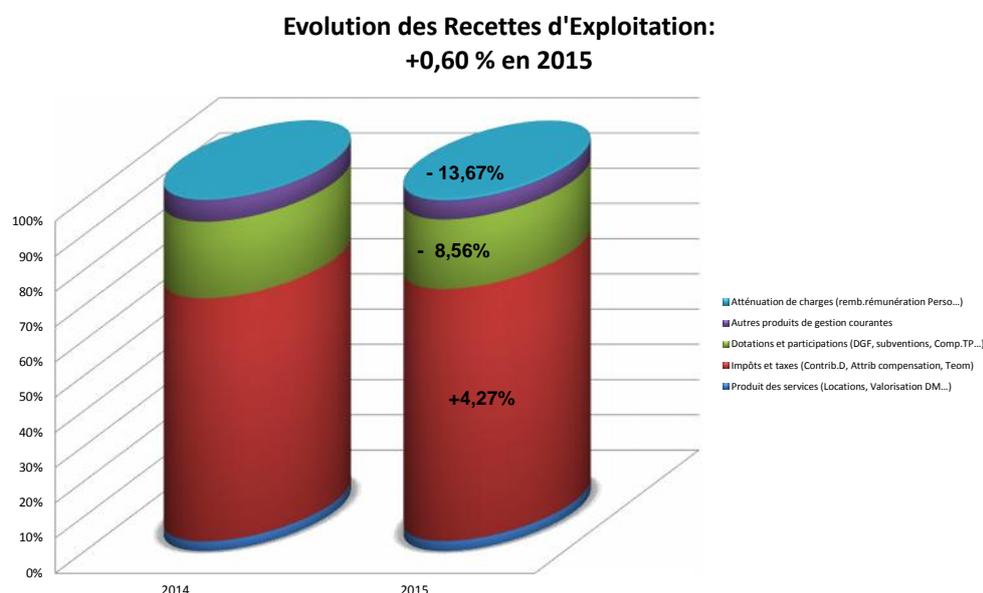
### Des frais financiers maîtrisés et des charges exceptionnelles en baisse

**Les frais financiers 2015 diminuent de 1.67%** en raison d'une **maîtrise du recours aux lignes de trésorerie** et d'une **tendance à la baisse de la part des intérêts dans les annuités**. En l'absence de nouvel emprunt, cette **baisse** confirme celle de 2.62% enregistrée en 2014.

Dans le même ordre d'idée, aucune charge à caractère exceptionnelle nouvelle n'a été recensée en 2015. Enfin, **la contribution au budget annexe « Centre aquatique et bowling l'île Verte »** s'est limitée à **574 807 € en 2015**.

## Des recettes globalement stables

**Les recettes courantes affichent une légère progression 2015** avec une évolution de l'ordre de **+0,60% par rapport à 2014**.



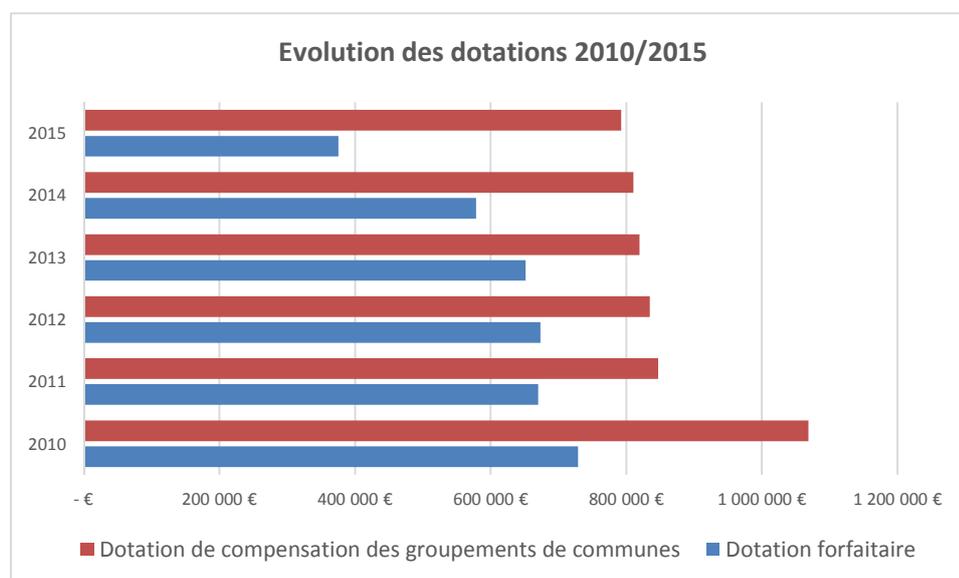
Toutefois, cette évolution met en évidence des **évolutions contrastées**.

Sous l'effet des variations des bases de l'ordre de **0,95%** (contre 0.55% en 2014), **les produits liés à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères progressent de la même manière**. Dans le même temps, **les soutiens financiers des éco-organismes diminuent de l'ordre de 9%** sous l'effet d'un recul du tonnage collecté. Toutefois et comme il l'avait été prévu, ces recettes

permettent de **faire face à l'augmentation des charges du service** et des annuités générées pour l'extension de la déchetterie.

Globalement, **les contributions directes** (Contribution économique Territoriale, IFRER, TASCOS, TEOM...) **progressent de 4,27% sous l'effet contradictoire notamment de l'évolution favorable des taxes ménages (+56.948€), de l'IFER (+53.080€), du FPIC (+139.314€) et la baisse de la TASCOS (-16.223€).**

Comme prévu, **la Dotation Globale de Fonctionnement a de nouveau diminué de 15,88% soit -220.509 € (après 5,60% en 2014 et 2,47% en 2013).** Comme en 2014, il faut souligner **le rôle majeur des dotations de solidarité (F.P.I.C) dans le maintien du niveau des recettes fiscales mais sans toutefois les compenser intégralement.**



**Les subventions et participations, quant à elles, sont logiquement en baisse par rapport à l'année 2014 (-29,44%) en raison du rattrapage du versement des subventions européennes au titre du F.S.E pour les actions initiées par le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi.** Il convient de noter que **la stabilité des recettes 2015 est assurée, en grande partie, grâce à une compensation d'Etat au titre des pertes de CET antérieures (+234.906€).**

## **La capacité d'autofinancement**

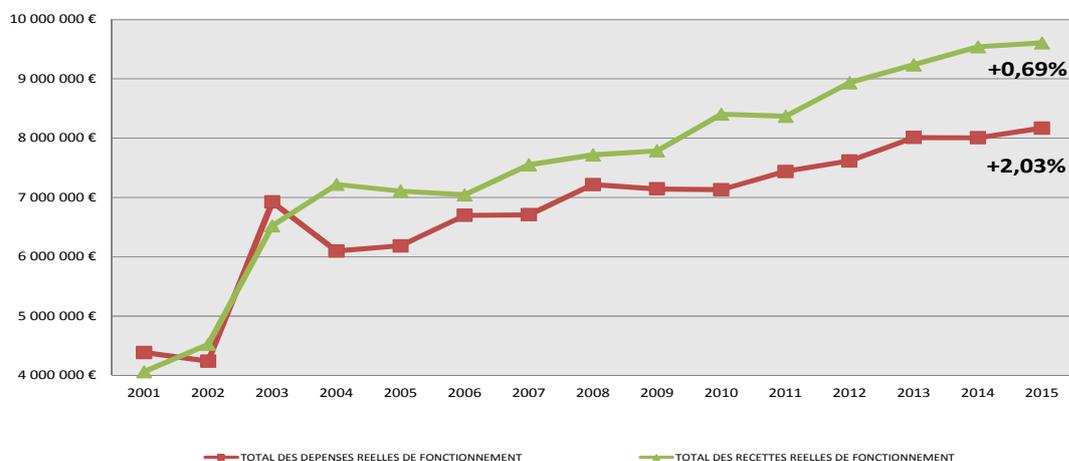
### Un niveau d'épargne à surveiller

**Jusqu'en 2000, malgré une croissance régulière du produit fiscal, l'épargne de la Communauté de communes s'était réduite** en raison de l'accroissement des dépenses courantes et de **la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.**

**Depuis 2001, avec la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle Unique et la bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement, les ressources financières ont progressé pour contribuer à l'accroissement de la capacité**

**d'épargne. Cet autofinancement** correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de même nature. **Il constitue, par ailleurs, un excellent indicateur d'indépendance vis-à-vis des banques.**

**Evolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement / Recettes Réelles de Fonctionnement**



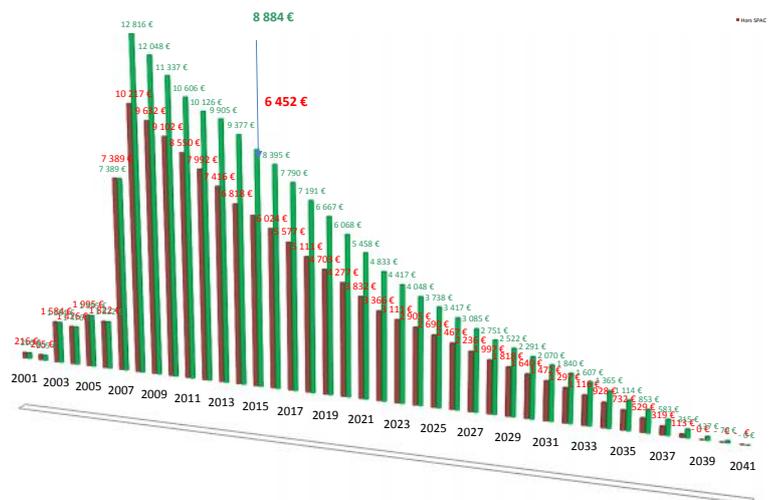
En 2015, **le taux d'épargne brute de la Communauté de communes s'affiche en légère baisse à 14,96%** (contre 16,08% en 2014) en raison de la **hausse des dépenses de fonctionnement** et de la **stabilité, apparente, des recettes**, liées à un **compensation exceptionnelle de perte de base CFE.**

### Un recours à l'emprunt modeste

L'**encours financier** de la Communauté de communes (budget général et budgets annexes à caractère économique) s'élève au 31 décembre 2015 à 6.452.035 €. Il était de **6.817.576 € en 2014, soit une baisse de 5,36%** avec un **nouvel emprunt réalisé dans le cadre de l'extension de la déchetterie.**

L'encours financier des budgets assainissement s'établit, quant à lui, à **2.432.270 €** au 31 décembre 2015. Ainsi, deux **emprunts, à taux zéro, relatifs au financement du démantèlement de la station d'épuration de Saint Michel** et des travaux rue Charles de Gaulles à Hirson ont été conclus auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour un **montant global de 27.611€**, sur des périodes de quinze et vingt ans.

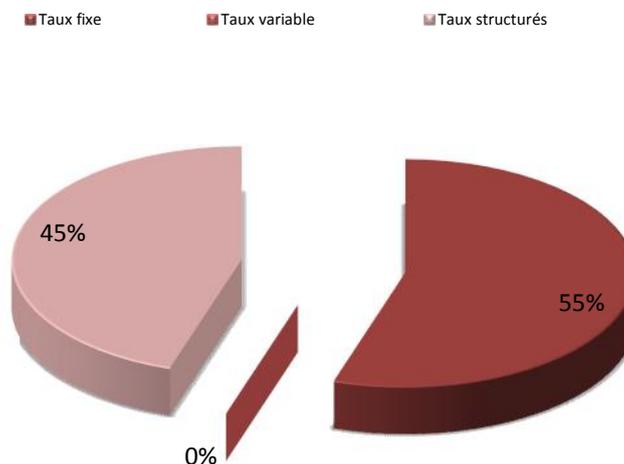
Plan Prospectif de l'encours de la dette en K€



La structure de la dette de la Communauté de communes des Trois-Rivières évolue peu et est désormais composée à 55% de taux fixe, classée A1, c'est-à-dire non risquée.

La nature structurée des autres emprunts (45% de l'encours) permet une optimisation du recours à l'emprunt. En effet, avec des barrières simples et des indices zone euro, la classification B1 est à retenir sur l'autre moitié du portefeuille.

Structure de la dette 2015



Ainsi, malgré un niveau d'équipement soutenu, le niveau d'endettement de la Communauté de communes ainsi que sa structure demeurent sains.

Pour les autres opérations d'équipement, la consolidation s'effectuera après la réalisation de l'ensemble des dépenses, pour calculer au plus juste les besoins en ressources de financement à long terme nécessairement plus coûteuses. Un préfinancement pourra être réalisé par l'utilisation de lignes de crédit.

## Une saine situation financière

Malgré un **équipement accru** (2,4M€ de dépenses d'équipement en 2015), les résultats des comptes administratifs démontrent **que la situation financière de la Communauté de communes est saine.**

Depuis plusieurs exercices, l'analyse rétrospective des dépenses courantes comme celui de l'épargne et de l'endettement, souligne également une **bonne capacité d'autofinancement courante**, même si la **capacité d'investissement est appelée à diminuer** à mesure **des efforts communautaires consentis** en matière **d'équipements à caractère économique.**

De plus, **la capacité d'épargne prévisionnelle repose également sur le futur niveau des dotations de fonctionnement et de solidarité.**

Enfin, **si l'emprunt constitue une alternative potentielle pour financer de nouveaux projets**, la capacité annuelle de remboursement devra cependant être **mesurée à l'aune du financement** des différents projets. Elle aura également à intégrer les recettes liées aux loyers encaissés au titre des locations immobilières et à **apprécier l'évolution de l'épargne.**



## **ORIENTATIONS PLURIANNUELLES**

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, l'action de la Communauté de communes concerne essentiellement deux volets distincts mais étroitement liés : **les programmes d'investissement (zones d'activités, immobilier d'entreprises, équipements économiques et de loisirs) et l'animation du tissu économique et touristique.**

### **Les parcs d'activités économiques communautaires**

#### **L'aménagement du parc urbain « Rotonde-Florentine »**

Depuis 2002, la Communauté de communes a **créé une ZAC unique sur l'ensemble du Parc d'Activités Rotonde-Florentine.** La voirie, ainsi créée, assure la **jonction avec la voie qui dessert l'actuelle déchetterie** et la gare d'Hirson.

Avec un coût total de travaux de l'ordre de **7 000 000 €**, dont plus de **4 650 000 €** de subventions, cet aménagement permet **la desserte de plus de 3,7 hectares.** **En 2016 il est prévu la réfection de l'enrobé pour un montant estimé à 75 000 euros.**

La SEML « Intégrale » a, pour sa part, en charge la **commercialisation** de ces **terrains** et des contacts réguliers sont noués avec des **investisseurs.** Par ailleurs, **le site internet** de la Communauté de communes est doté de pages actualisées sur **l'activité économique du territoire et des offres foncières et immobilières.**

Aujourd'hui, il est envisagé de **poursuivre cet aménagement au travers de la sauvegarde et la réhabilitation de la tour Florentine.** Ainsi, depuis près de 70 ans, cette construction, **symbole d'un proche passé glorieux,** est resté à l'abandon. Les assauts des intempéries ont lentement dégradé les bétons, mettant en évidence des **désordres de construction toujours plus nombreux.** Des travaux de renforcement et de consolidation sont, aujourd'hui, indispensables pour sauvegarder ce géant, **classé monument historique le 6 novembre 1995.**

Ainsi, **364 000 € seront consacrés à sa rénovation.** Cette opération bénéficiera **du soutien du Conseil régional du Nord Pas de Calais Picardie à hauteur de 250 000 €** au titre du CRA. Ces travaux réalisés en concertation avec la DRAC (Direction des Affaires Culturelles) constituent **une première tranche de réhabilitation.** Une étude définira de manière précise les caractéristiques des différentes phases afin de déterminer le montant total de la réhabilitation à engager.

#### **L'Espace « Batavia-Génetière »**

L'offre foncière de plus de dix hectares reste limitée sur les « **Trois-Rivières** ». En raison des ambitions locales, il est, en effet, **dommageable de ne pas proposer aux investisseurs potentiels un site de plus de 30 hectares.**

Une étude d'opportunité a conduit à retenir une zone proche de la rocade d'Hirson-Buire sur une surface d'environ 100 hectares. Son aménagement s'est développé à partir de la zone d'activités de l'Épinette, en confortant les équipements existants et les conditions de desserte du futur parc d'activités tout en optimisant l'effet de vitrine à partir de la rocade.

Dans cet esprit, l'aménagement du secteur « Batavia » fut d'abord privilégié. Il concerne un ensemble de 50 hectares dont plus de 60% sont appelés à être commercialisés. Cette tranche de travaux comprend deux phases successives.

La première a débuté en 2010 pour un montant de 610 748 €. Elle s'est finalisée en 2011 et a, notamment, permis la sécurisation des installations « Galloo » ainsi que le passage des réseaux sur la future zone. Cet aménagement a fait l'objet d'une procédure de Zone Aménagement Concertée (ZAC) et d'une Déclaration d'Utilité Publique.

La maîtrise foncière de cette zone reste néanmoins un préalable indispensable pour poursuivre son aménagement. Dès qu'elle sera propriétaire de l'ensemble des terrains, la Communauté pourra envisager une seconde phase, estimée à près de 2 830 000 €

#### La zone d'activités de la gare à Saint-Michel

Depuis 2000, la Communauté de Communes des Trois Rivières est propriétaire d'un bâtiment à usage industriel d'une superficie de 2913 m<sup>2</sup> initialement loué en crédit bail à la société de débitage de l'Aisne.

Implantée à proximité immédiate de ce bâtiment, la « SAS Eberspächer Systemes d'Echappement » (ESE), au eu la possibilité de s'agrandir en rachetant la Société de Débitage de l'Aisne dans un premier temps et en y réalisant des travaux (extension de 1400 m<sup>2</sup>) dans un second temps.

La « SAS Eberspächer Système Echappement » est devenu propriétaire au terme d'un contrat de crédit bail arrivé à son terme en 2015, après la perception de 1.856.938 euros de loyers.

Par ailleurs, à l'initiative de la Communauté de Communes des Trois-Rivières, une Commission regroupant les services de l'Etat, la Ville de Saint-Michel, le SDIS, a permis d'accompagner l'entreprise dans ses mises aux normes lui permettant de se concentrer sur la réorganisation et la rationalisation de la production avec, à la clé, 55 nouvelles embauches

Dans le même ordre d'idée, l'aménagement d'un parking poids lourds sur la zone d'activités de la gare à Saint-Michel a permis de répondre aux besoins de l'entreprise de transport « Roucoulet ». En 2011, 19 000 € de travaux ont été réalisés pour maintenir à niveau la structure et ainsi pérenniser l'activité du site. En 2012, d'autres travaux d'égouttage ont été finalisés. Le bail a d'ailleurs été reconduit en novembre 2013 pour une durée de trois ans. Enfin, des travaux de réparation en 2014 ont également permis de consolider la structure pour un coût de l'ordre de 10 000 €

Enfin, la Communauté de Communes, dans le cadre de la loi NOTRE, se devra de porter une attention particulière sur la législation relatives aux futures gestions des zones commerciales et artisanales communales existantes.

## Les opérations immobilières industrielles et tertiaires

### Une politique volontariste de bâtiments-relais

La mise à disposition de locaux demeure souvent une solution recherchée par de nombreuses entreprises. Beaucoup préfèrent, en effet, consacrer leurs fonds propres à la recherche, à la production et à l'activité. En les accompagnants sur l'immobilier, la Communauté de communes les aide, ainsi, à être plus compétitives.

Depuis 1999, la Communauté de communes a construit trois ateliers-relais d'une surface cumulée de 3.400 m<sup>2</sup>. Ils sont aujourd'hui tous affectés. C'est notamment le cas de la société « Colis Express », qui à plusieurs reprises fut accompagnée par la Communauté de communes et dont le bail a été reconduit en janvier 2015 pour une durée de trois ans.

En 2005, la société « Dutrieux », a acquis un bâtiment pour y réorganiser et surtout développer une activité à l'étroit au centre-ville d'Hirson tout en réalisant sur le parc d'activités l'extension du bâtiment initial pour porter sa surface à environ 5.000 m<sup>2</sup>.

Enfin, le troisième bâtiment-relais, depuis le 1<sup>er</sup> février 2012, est utilisé pour les besoins propres de la Communauté de communes (stockage de matériels et de bacs de tri) pour sa partie atelier (807 m<sup>2</sup>) alors que les 127 m<sup>2</sup> de bureaux sont loués à « Quick-Multi-Services ». De plus, un accès direct à la nouvelle déchetterie a été réalisé afin d'en améliorer le fonctionnement.

A l'évidence, la démarche volontariste, visant à la réhabilitation ou à la construction de tels bâtiments, favorise l'émergence ou l'accroissement d'activités industrielles, artisanales ou tertiaires. Il est donc essentiel que la Communauté de communes soit toujours en capacité d'intervenir efficacement en étudiant la faisabilité d'un hôtel d'entreprise à vocation artisanale ou tertiaire via l'extension du Sémaphore.

### Réhabilitation du bâtiment « Oriol » : l'opportunité

L'intérêt stratégique consistant à proposer aux investisseurs potentiels des réponses immobilières adaptées et réactives n'est plus à démontrer. Le développement de l'entreprise « Oriol » constitue un bel exemple.

Fournir une réponse pertinente aux demandes de cette société en l'installant dans les anciens établissements « Franpin » tel fut le défi relevé collectivement et partagé.

Occupant une surface de 1.500 m<sup>2</sup> en 2008, 5.000 m<sup>2</sup> en 2011 et la totalité de locaux en 2013 (soit plus de 7 000 m<sup>2</sup>) « Oriol » a pu concentrer ses efforts sur sa production.

En 2015, afin d'optimiser le process, le flux et l'image d'« Oriol », la Communauté de communes a entrepris la construction de quais de chargement, l'extension de parkings, la réalisation d'espaces verts et la pose de clôtures et de barrières.

Son action a déjà permis d'ancrer localement la société avec, à la clé, le maintien et la création d'un effectif total de 65 salariés.

Ces bâtiments nécessiteront pourtant en 2016 de nouveaux travaux. La **toiture vétuste** du bâtiment, dédié à la logistique (1500 m<sup>2</sup>), présente **de nombreux points d'infiltration d'eau de pluie** (notamment à chaque plaque d'éclairage). Elle demande donc à être remplacée pour un coût estimé à **270.000 €**

### **Bâtiment saint-michellois : la polyvalence**

Ce **bâtiment-relais** d'une surface 800 m<sup>2</sup> est maintenant **disponible** pour répondre à différentes sollicitations. Il a d'ailleurs été proposé à diverses occasions pour des projets d'implantation de nouvelles activités.

Toutefois, il était opportun de procéder à **divers travaux**. Afin de garantir l'étanchéité du site, les **chêneaux** ont été remplacés et la toiture modifiée en 2015.

A moyen terme des **travaux de d'étanchéité de façade** seront nécessaires. En effet **l'enduit ciment est dégradé** et ne joue plus son rôle.

### **Bureaux tertiaires au « Sémaphore » : la continuité**

D'une surface de 2.400 m<sup>2</sup>, **le Sémaphore accueille depuis 2008 des sociétés spécialisées dans le domaine tertiaire.**

Pour **s'adapter à de nouveaux besoins, trois bureaux d'environ 20 m<sup>2</sup> ont été aménagés** durant l'année 2012. Ils ont facilité l'arrivée de quatre nouvelles entreprises : « **Vacuflo** », « **Synergie** », « **Emploi 02** » et « **Altédia** ».

Fin 2013, 600 m<sup>2</sup> ont été aménagés pour accueillir **les services de la Communauté de communes**. L'entreprise « **H&B** » a, pour sa part, **intégré une cellule plus vaste de 130 m<sup>2</sup>** afin de répondre également à son développement.

En 2015, après avoir accueilli, le **projet innovant de « Web force 3 »**, c'est un **cabinet d'architecture** qui occupe les derniers mètres carrés disponibles.

Avec onze locataires, **l'effectif total du Sémaphore atteint aujourd'hui 71 salariés.**

## **Animation et promotion économique**

L'animation et la promotion économique sont essentielles à la diversification économique, mais ce double défi exige **souplesse** et **réactivité**. De même, il requiert **performance** et **innovation** et, nécessite un **partenariat durable respectueux de l'intérêt général**.

En 2008, ces multiples nécessités ont donc conduit la Communauté de communes à se doter d'un **outil de développement économique local** : la **Société d'Economie Mixte Locale « Intégrale »**.

### **SEM « Intégrale » : un outil de marketing territorial**

Parmi ses missions d'intérêt général, la SEM « Intégrale » a pour objectif la mise en œuvre de **la stratégie de développement économique et touristique** définie par la Communauté de communes.

A ce titre, elle participe à la **consolidation du tissu économique local** et contribue également à **aider les entreprises** à se développer. En partenariat avec les Chambres consulaires et la Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre, **elle accompagne également les créateurs**.

Elle est également chargée de **l'accueil des nouveaux investisseurs ainsi que de la promotion et la commercialisation des parcs d'activités et bâtiments communautaires**.

De plus, « **Intégrale** » assure la **communication économique de la Communauté de communes**. Elle **innove donc dans la promotion des Trois-Rivières** avec, par exemple, **l'organisation de séminaires** d'entreprises ou des opérations de valorisation autour du film « **Rien à déclarer** », et lors de **salons professionnels**.

Enfin, grâce aux **partenariats développés en transfrontalier**, notamment avec le groupe « Chimay », est, ainsi, favorisée une **promotion plus directe** des atouts territoriaux auprès d'**investisseurs potentiels belges**.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, une **convention d'objectifs** avec la Communauté de communes a été signée en 2008. Elle sera renouvelée, en 2016, pour une durée de trois ans et un **montant annuel de 340 000 €**

#### **Maison des Entreprises : un partenariat économique jamais démenti**

La Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre participe, elle aussi, au **développement économique** de la Thiérache. Elle favorise l'accompagnement des **créateurs** et participe au développement des **entreprises existantes**.

Depuis **2001, 147 projets** ont ainsi vu le jour sur les Trois-Rivières favorisant ainsi la création de **205 emplois** dans des domaines aussi variés que le **commerce** (vêtements, salon de coiffure...), **l'artisanat** (plomberie, chauffage, couverture, peinture...) et les **services** (ambulance, remise en forme...).

Point essentiel, l'ensemble de ces activités bénéficie d'un **soutien financier partagé** entre **l'Europe** (FEDER, Interreg IV, FSE), **l'Etat** (DIRRECTE, Caisse des dépôts et consignations, FNADT), la **Région**, le **Conseil départemental de l'Aisne**, la **Chambre de commerce et d'industrie**, les **Communautés de communes** (Trois-Rivières, Thiérache du centre, Portes de Thiérache, Thiérache d'Aumale, Région de Guise, Pays de la Serre) et la **Fondation du Crédit Agricole**.

Pour **2016**, la participation prévisionnelle de la **Communauté de communes** s'élève à **35 927 €** En effet, l'ensemble des six Communautés de communes du territoire couvert par la METS s'est accordé **sur une nouvelle règle de répartition**, définie en fonction du nombre d'habitants, **afin de stabiliser l'apport total des Communautés à hauteur 133 000 €**

#### **Les prêts d'honneur**

En **partenariat avec la Chambre des métiers de l'Aisne et la METS**, la Communauté de communes soutient **l'artisanat**.

Depuis 1999, «**Aisne Initiative**» multiplie donc son activité en tissant des **partenariats** avec les **structures locales** présentes. Pour mémoire, le **prêt d'honneur sans garantie et sans intérêt, remboursable sur quatre ans avec un an de différé** est destiné aux **créateurs** ou **repreneurs d'entreprise**, relevant du secteur commercial ou artisanal.

Depuis 2001, **41 prêts** ont été accordés sur les Trois-Rivières permettant ainsi l'octroi de **309 662 € à 36 entreprises locales**.

En 2016, la Communauté de communes des Trois-Rivières est de nouveau sollicitée à hauteur de 0,20 € par habitant (22125 habitants) soit **4 425 €** pour alimenter ce **fonds d'attribution**.

### **La valorisation des savoir-faire sur Interreg V**

En 2015, un **travail important** a été réalisé en partenariat avec la METS, «**Hainaut Développement**» et la Communauté de Communes Sud Avesnois dans le cadre du programme **Interreg V**.

Il est en effet envisager de **poursuivre l'aventure économique transfrontalière** avec des **partenaires historiques** mais également de **nouveaux** : les Communauté de communes «**Sud Avesnois**» et «**Ardenne-Thiérache**».

Ce projet, probablement déposé au **printemps 2016**, aura pour socle la **valorisation des savoir-faire de Thiérache** et la **mise en œuvre d'une ou plusieurs filières courtes**.

## **Le Soutien aux filières**

### **La filière « Maroilles »**

L'**identité d'un territoire** est toujours liée à son **patrimoine** qu'il soit **environnemental, gastronomique, artisanal, industriel** ou **touristique**.

Si la richesse environnementale d'un terroir, avec ses forêts, ses plans d'eau, son bocage, n'est pas délocalisable. En revanche, le **savoir-faire** et les **recettes ancestrales** peuvent **s'exporter**. C'est pourquoi, l'obtention d'un **label AOP** permettrait de **fixer** et d'**identifier la production de Maroilles**. Au travers de ce label, il s'agit également de **reconnaitre les producteurs de lait** de Thiérache et **son bocage** mais également d'identifier le terroir thiérachien.

**Le nouveau Syndicat du Maroilles (SDM)** associe, en effet, les producteurs de lait et les producteurs affineurs AOP dans **un programme d'actions de promotion-communication pour la période 2016-2017**.

La participation prévisionnelle de la Communauté de communes est sollicitée à hauteur de **15 000 € en 2016**.

Dans cet esprit, le Président de la Communauté de communes et la **SEM « Intégrale »** **interviennent** dans la recherche d'affectataires pour les locaux de la «**Ferme blanche**» et l'**ancienne filature de Mondrepuis**. Avec la Communauté de communes, «**Intégrale**» joue pleinement son rôle de **coordonnateur entre les différents acteurs de ce dossier** : Agence de développement de l'Aisne, liquidateur judiciaire, Chambre d'agriculture ou encore auprès des services de la DREAL.

### Une marque « Viandes de Thiérache »

Par ailleurs, afin de **préserver la qualité et la traçabilité de la filière bovine** grâce à l'abattoir d'Hirson, l'une des dernières structures municipales du Nord de la France, **il est envisagé la création d'une marque « Viande de Thiérache »**. Cette marque visera, évidemment à **promouvoir une filière courte** répondant aux attentes consommateurs désireux d'acheter une **viande de qualité** tout en assurant aux éleveurs un « **juste prix** ».

Cette **démarche volontariste** a d'ailleurs trouvé l'accord de la grande et moyenne distribution, de la Chambre d'Agriculture et de la Sous-préfecture de Vervins. Aussi, une **convention sera prochainement signée entre toutes les parties prenantes de cette initiative**.

## **DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Le **territoire dispose de ressources naturelles remarquables**, variées et préservées (forêt, bocage, rivières), **comme d'un patrimoine culturel riche** (Abbaye de Saint-Michel, églises fortifiées, etc.) et d'un **réel potentiel d'attractivité** grâce à sa position privilégiée (Paris-Bruxelles-Lille-Reims).

Consciente de ce potentiel, la Communauté de communes **souhaite donc investir durablement dans une offre globale de loisirs**. Ce projet se traduit par la structuration progressive d'un **pôle d'excellence ludique** autour du **centre aquatique** et du **bowling**, des **loisirs de pleine nature**, des **centres équestres**, etc.

Depuis plusieurs années, ce pôle s'articule autour de deux champs distincts mais complémentaires : **un volet « équipement » et un autre consacré à « l'animation et la commercialisation »**.

### **La Constitution d'un pôle touristique**

#### Le Domaine de « Blangy »

**Formidable opportunité de développement touristique**, cet ensemble naturel a fait l'objet en 2009 d'une **étude globale** sur la base d'un **Schéma détaillé d'aménagement** avec l'implantation d'une **base de loisirs** et la **réorganisation du camping**.

Ce site constitue, donc, un **maillon indispensable du Pôle d'excellence ludique**, et plus particulièrement, du positionnement du territoire sur le **développement de l'activité « sport-détente-nature »**. Cet aménagement **élargira également la clientèle** de touristes, d'individuels, de groupes, de professionnels et de familles. De plus, il **prolongera la saison touristique** de façon significative.

Le montant d'investissement global est estimé à **4 622 000 € HT** dont **1 740 000 € HT** pour la **base de loisirs** et **2 882 000 € HT** pour la **réhabilitation du camping**. Son coût de réaménagement a notamment été ajusté en raison de nouvelles instructions de la loi sur l'eau et d'autres aménagements.

Secteur classé « Natura 2000 », **Blangy bénéficie d'un environnement naturel d'une qualité exceptionnelle.** Les travaux ont débuté en 2013 par l'installation des réseaux et la création de la voirie semi-définitive. Les travaux relatifs à la **requalification du camping et l'implantation de quinze résidences de loisirs** commencées en 2015 seront réceptionnés en mai 2016 pour une ouverture en juin.

Par ailleurs, lancée en 2015, la consultation pour la délégation de Service public pour la gestion du camping et de la base, s'achève et le **choix du délégataire sera soumis au Conseil communautaire** de mars 2016.

### **Le Centre aquatique et bowling « l'Île Verte »**

Pour la Communauté de communes, comme pour l'ensemble des utilisateurs, **le Centre aquatique et bowling « l'Île verte » demeure une incontestable réussite**, comme en témoigne sa **fréquentation** puisque plus de **100 000 baigneurs** y sont annuellement accueillis.

De **34 700 parties** disputées en 2005, le bowling enregistre en moyenne plus de **50 000 par an**. La **notoriété de « l'Île Verte »** se confirme donc. Néanmoins, comme tout équipement, il nécessite d'être **régulièrement modernisé pour attirer une clientèle de plus en plus sollicitée.**

Afin d'accroître la fréquentation, **un premier agencement a été réalisé.** Il a été complété, **en 2009, par la construction d'une terrasse et l'aménagement d'un espace brasserie.** Le rayonnement et la fonctionnalité du site ont ainsi été confortés **en 2011 avec le réaménagement de l'accueil et la construction d'une réserve-atelier.**

**Les aménagements** se sont poursuivis avec l'inauguration, en juin 2013, **d'un centre de fitness et de bien-être.** Au sein de ce nouveau bâtiment de **400 m<sup>2</sup>**, l'espace « bien-être » comprend une **salle de cardio-training de 60 m<sup>2</sup>**, une **salle de fitness de 130 m<sup>2</sup>**, un **ensemble de cabines**, un **espace vestiaire**, **douches, sanitaires** et un **hall d'accueil** commun à l'ensemble des activités.

Plus de **32 000 entrées** ont été comptabilisées depuis juin 2013. Plus de **130 abonnements annuels** ont été vendus et le **succès de l'espace bien-être** a favorisé l'embauche d'une deuxième « Spa praticienne ».

En 2014, la Communauté de communes **a conforté l'attractivité du bowling par le renouvellement des scorers et des écrans** pour une enveloppe de près de **40 000 €**. Le délégataire a, quant à lui, investi dans la mise en place de **bumpers.**

Au terme d'une procédure de Délégation de Services Public, la Communauté de communes a **renouvelé sa confiance à la SEM « Intégrale » pour les sept prochaines années**, laquelle a, d'ailleurs, **assorti son offre de propositions visant à améliorer les performances énergétiques des installations.**

Il est, donc, proposé de **conforter ces propositions en mettant en place un système de récupération des calories.** Les consommations de gaz ainsi économisées favoriseront **une rentabilité de l'investissement sur trois ans directement déduite de la compensation versée au délégataire.** Le coût prévisionnel de l'aménagement est de l'ordre de **95.000 €**

## La promotion touristique du pays du Maroilles et de la Chimay

### Le tourisme d'affaires

Les actions de promotion et de commercialisation ont débuté dès 2009. Renouvelées en 2013, les plaquettes de communication, ont été publiées et diffusées, le site Internet mis en ligne. Une forte animation commerciale a déjà permis d'organiser plus de 280 événements et d'accueillir plus de 10 000 salariés.

Par ailleurs, l'impact économique de cette activité est loin d'être négligeable, puisque plus de 1 350 000 € de chiffre d'affaires ont été générés entre 2009 et 2015 avec une redistribution de l'ordre de 70% aux différents prestataires locaux (hébergement, transport, restauration, activités).

En 2016, l'ensemble des actions de marketing sera poursuivi grâce, notamment, à une base de données qualifiée de plus de 3 800 contacts, l'accueil sur le domaine de Blangy, la mise en avant de produits à forte valeur ajoutée (Fort abbaye, la tournée des Gabelous, le rallye des saveurs, etc.) s'appuyant sur l'identité du territoire, une promotion accrue et le renforcement de partenariats locaux durables (Chimay, Val Joly, Circuit de Regniowez, etc.).

### La valorisation originale du film « Rien à Déclarer »

En février 2010, le poste frontière de Macquenoise a accueilli un tournage de grande ampleur. A cette occasion, le site s'est transformé en un poste de douane baptisé Courquain (douane française)/Koorkin (douane belge), principal lieu de tournage de « Rien à Déclarer ».

Dès lors, pour ce territoire trop souvent méconnu, ce rayonnement constitue une opportunité majeure en termes d'image et d'activités.

Aux côtés de « Hainaut-Développement », des communes de Momignies et de Chimay et de la Maison du Tourisme du Hainaut, la Communauté de communes des Trois-Rivières s'est alors engagée dans un projet de valorisation touristique et culturelle.

Outre un circuit de visite sur le site de Macquenoise imaginé à partir du « Ch'ti tour de Bergues », un site Internet informe les visiteurs sur le potentiel de Courquain/Koorkin, le « nouveau pays des Thiérachiens ». Par ailleurs, les responsables franco-belges ont également imaginé un circuit GPS pour mettre en scène l'ensemble des lieux du tournage à l'aide de panneaux d'interprétation.

Depuis son ouverture, plus de 75 000 visiteurs sont passés par ce nouveau poste de douane.

En 2013 et 2014, un programme d'animation a contribué à affirmer l'intérêt de ce site touristique à part entière (exposition de la 4L customisée, défilés de géants, marché des produits transfrontaliers, et surtout rassemblement de 4L).

Depuis quatre ans, le site de Courquain s'est progressivement imposé comme une destination touristique à part entière, témoignant de l'envers du décor de « Rien à Déclarer » mais aussi de cet univers particulier qu'est la frontière.

En 2015, un **marché d'animation** pour un montant a été attribué à la SEM Intégrale pour un montant de 28 895 euros.

## L'office de tourisme de Thiérache

L'évolution des **comportements** et de l'économie bouleverse profondément un **tourisme** qui doit s'adapter aux nouvelles **exigences**. L'enjeu des prochaines années réside donc dans la faculté des collectivités et des organismes publics à **anticiper et à accompagner ces mutations touristiques**.

Cet enjeu demeure essentiel pour la **promotion et la commercialisation des équipements communautaires à vocation touristique et ludique** tels l'Île Verte, Blangy, l'Abbaye de Saint-Michel et les églises fortifiées des Trois-Rivières.

A l'échelle du Pays de Thiérache, une étude relative à la **mutualisation des offices de tourisme** a abouti en juillet 2014 à la **création d'un E.P.I.C « Office de pôle »** pour l'ensemble de la Thiérache avec trois lieux d'information touristique, dont un à Blangy ou à Courquain.

Ce nouvel office **favorise la mise en réseau des acteurs locaux**, l'aide à une **réflexion stratégique** en coordination avec les **politiques locale, départementale et régionale**. L'année 2015 a marqué la **première année de fonctionnement** et le comité de Direction, composé de treize membres dont deux de la Communauté de communes et du Directeur Général de « Intégrale », veille au **fonctionnement de cette structure avec, notamment, la création d'un site internet performant**.

La **participation de la Communauté de communes pour 2016** peut être estimée à 4.82€ par habitant pour un budget total de **106.465 €**

## LES AUTRES PARTENARIATS

### Le Pays de Thiérache transformé en PETR

Depuis 1999, les Communautés de communes de la Thiérache se sont engagées dans une démarche de **coopération inter-territoriale** initiée par le Conseil régional. Elles ont ainsi signé avec la Région et le Conseil départemental de l'Aisne, une Charte d'aménagement et de développement.

En 2014, la **loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM**, a créé un nouvel espace de coopération et de coordination entre les intercommunalités, le « **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural** » (PETR).

Le **Syndicat mixte** s'est donc **transformé en PETR** avec un **projet de territoire** définissant les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il **précise également les actions à développer** en matière de **développement économique**, d'aménagement de l'espace et de **transition écologique**, conduites, soit par les **EPCI**, soit par le **PETR**.

Pour conduire son action, le PETR s'appuie sur les partenaires locaux.

Au moins **une fois par an**, une **conférence des maires** (article L.5741-1.III du CGCT) réunit les élus des communes situées au sein du PETR. Elle sera notamment consultée lors de l'**élaboration**, la **modification** et la **révision du projet de territoire**.

Le coût prévisionnel de l'animation des politiques menées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est estimé à **425 000 € T.T.C.** Il comprend les dépenses de **personnel** (salaires, frais de déplacement, assurances...) et de **fonctionnement** (fournitures, frais de mission, documentation, frais de formation).

Le Pays mène également un programme d'**actions** dans les domaines de l'**habitat**, de l'**environnement** (charte paysagère, protection du bocage, etc.). **Financé par l'Europe et le Conseil régional**, le **solde** de l'animation et des actions est **réparti** entre les **cinq Communautés de communes** selon la clé habituelle.

Pour la **Communauté de communes des Trois-Rivières**, au titre de l'année 2015, cette **participation** peut être **estimée à 55 822 €**

## **INSERTION, EMPLOI, FORMATION**

Depuis 1999, la Communauté de communes s'est engagée aux côtés de l'**Etat** pour porter le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi**, chargé d'**accompagner** les **chômeurs** dans un **parcours d'insertion** à partir d'une **formation qualifiante** ou sur la base d'un **contrat de travail supérieur à six mois**.

Grâce au **Fonds Social Européen et aux aides du Conseil départemental**, ce programme a permis d'accueillir **1 067 personnes** dont **341** ont bénéficié de **sorties positives** et **107** sont actuellement en **parcours d'insertion**.

### **Poursuivre la dynamique engagée**

Dans le cadre du **Programme Opérationnel FSE 2014 – 2020**, la Communauté de communes a naturellement confirmé sa **volonté** de **poursuivre** cette **dynamique** au travers d'une **nouvelle programmation**. Dans cette perspective, **la Commission Européenne et le Ministère de l'emploi ont incité les PLIE à se regrouper**.

**Cette démarche s'est donc engagée sur le département. Une structure pivot associant les 4 PLIE du territoire** (Château-Thierry, Saint-Quentin, Vermandois et Trois-Rivières) **assure désormais la mutualisation de la gestion sous le nom d'A.D.P.A** (Association Départementale des PLIE de l'Aisne).

Une subvention globale de **4 903 058 € euros** a été allouée à ces quatre PLIE pour le programme opérationnel national FSE « **emploi inclusion** », de **2014-2020**. **L'enveloppe a été équitablement répartie entre les quatre partenaires**. Chaque PLIE disposera donc de sa subvention globale pour ses propres **actions soit 190 769 euros pour les Trois Rivières**.

**Le PLIE peut donc poursuivre, en 2016, trois chantiers d'insertion** : la valorisation économique et touristique des patrimoines naturels, l'accessibilité et la rénovation de l'habitat à Hirson et l'entretien du petit patrimoine sur le territoire des Trois-Rivières.

Le PLIE continuera également de développer l'**articulation entre les bénéficiaires des chantiers d'insertion et les opportunités offertes par la clause d'insertion sociale.**

### **Les clauses d'insertion sociale comme vecteur d'insertion**

En 2016, la clause sociale demeure une **opportunité supplémentaire de construire des parcours professionnels** pour faciliter l'insertion et l'emploi des personnes en difficulté.

Avec plus de **15 000 heures générées** depuis juin 2011, le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi propose désormais aux entreprises des services de présélection, de formation et d'accompagnement des futurs salariés.**

### **Renforcement de l'accès à l'emploi**

Le PLIE souhaite également **optimiser et développer de nouveaux projets complémentaires.**

Ainsi, en 2016, **de nouvelles actions, en partenariat avec les différents acteurs de l'Insertion par l'économie** sont organisées afin de favoriser l'insertion dans le secteur industriel et tertiaire: lutte contre **l'illettrisme**, revalorisation de **l'image de soi**, **initiation à la conduite**, **soutien au code de la route** et, bien entendu, **parcours d'insertion professionnelle.**

Dans le même esprit, **le PLIE a participé à la mise en place d'actions innovantes** : formation spécifique en faveur de futurs développeurs du Web.

En effet, l'informatique est, et sera, de plus en plus présente dans de très nombreux objets. Ainsi, **la programmation devient le cœur, « l'intelligence », de tous les appareils connectés du quotidien** mais également des machines industrielles, artisanales et commerciales. A l'instar d'internet qui, à ses débuts, était un simple moyen de partage au sein de la communauté scientifique, **les applications communicantes hommes/machines n'en sont qu'à leurs balbutiements.**

Cette demande croissante s'accompagne d'un **besoin de programmeurs** de code, dits du Web (en référence aux langages de programmation utilisés). Le PLIE est donc intervenu dans l'ingénierie de projets pour la mise en place du centre de formation « **Webforce 3** ». Sa **connaissance du public** susceptible d'intégrer cette formation s'est révélée **déterminante dans la réussite** du dispositif.

**Acteur central au service des jeunes de son territoire**, grâce à un référent relais en partenariat avec la Mission Locale, le PLIE priment également les emplois d'avenir.

Dans un contexte social et économique difficile, la **politique d'insertion des Trois-Rivières s'avère, donc, plus que jamais, indispensable.**

## HABITAT ET URBANISME

### Renouvellement de l'opération « façades »

L'habitat constitue une priorité de la Communauté de communes. L'opération « façades » fut plusieurs fois reconduite tant son efficacité n'est plus à démontrer.

Initiée depuis plus de vingt ans sur le territoire, elle aide les propriétaires de logements à valoriser leur patrimoine en accompagnement d'une amélioration du confort des logements.

Ainsi, depuis 2002, **252 dossiers** ont généré près de **1 989 739 € de travaux** majoritairement injectés dans l'économie locale pour un montant de subventions de **354 638 €**

Fort de ce succès, la Communauté de communes a renouvelé l'opération avec un nouvel engagement financier de **150 000 € sur trois ans (2015-2018)**.

Depuis le début de cette nouvelle programmation, **10 dossiers ont déjà été accordés** pour un montant prévisionnel de l'ordre de **13 580 € de subventions et 72.519 € de travaux confiés à des artisans locaux**.

Ce dispositif d'accompagnement favorise l'identité architecturale locale. S'il semble convenir pour soutenir les projets concernant d'anciennes habitations, il paraît beaucoup moins pertinent pour **satisfaire les anciens commerces réhabilités en logement**. C'est pourquoi une **intervention financière spécifique** sera être apportée à ces projets. Il conviendra, cependant, d'en fixer les modalités.

### Un Programme d'Intérêt Général dynamique

Un Programme d'Intérêt Général (PIG) est initié depuis 2014 en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil départemental de l'Aisne, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache et les cinq Communautés de communes de Thiérache.

Cette opération contribue à **lutter contre la précarité énergétique** avec un renforcement des financements des travaux d'économie d'énergie, **améliore la qualité du parc de logements privés, généralise l'obligation d'évaluation énergétique** et améliore le **traitement des travaux lourds**.

Ces dispositions **d'augmentent les taux d'intervention de l'ANAH** sur certaines cibles (précarité énergétique notamment) avec, en plus, une **hausse des plafonds de ressources**.

Pour la période **2014-2017**, il est prévu de traiter sur la Communauté de communes, **140 dossiers** pour les propriétaires occupants et **38** pour les propriétaires bailleurs.

Pour l'ensemble de ces **178 dossiers**, l'engagement financier prévisionnel de l'**ANAH est estimé à 1 748 750 €**, et la participation financière maximale de la **Communauté de communes des Trois-Rivières**, pour cette même période de trois ans, **ne dépassera pas 334 500 €**

Ces **bonifications** communautaires sont **cofinancées par le Conseil régional à hauteur de 50%**.

Après cinq dossiers finalisés en 2014, subventionnés à hauteur de **8 420 €**, c'est **30 dossiers** qui ont été subventionnés en 2015 **par l'intercommunalité**.

L'aide aux propriétaires est donc portée à **51.658 € pour la Communauté de communes**, celle de l'Anah à 289 875 € et celle du Département à 6 460 € pour un **montant de travaux de 539 320 € TTC**.

### **La parution d'un « Guide de Réhabilitation du bâti en Thiérache »**

Conscient de l'intérêt opérationnel des outils de communication sur le territoire, il est aujourd'hui utile de réfléchir à la **définition d'un plan de communication sur le guide technique de réhabilitation**.

Ainsi, un plan de communication a permis de mettre en forme le **Guide de réhabilitation du bâti en Thiérache**. Le coût de ce plan de communication est de 19 058 € TTC cofinancé par les cinq Communautés de communes à hauteur de 45%, et de l'Union Européenne, au titre du FEADER (55%). **La participation de la Communauté de Communes est ainsi limitée à 2 320 €**

Réalisé sous forme de fiche, cet ouvrage constitue un recueil de conseils pragmatiques et méthodologiques à destination de l'ensemble des acteurs de la réhabilitation des maisons traditionnelles en Thiérache.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural envisage **l'édition d'exemplaires et la réalisation d'un support publicitaire pour promouvoir le guide** dans les enseignes de bricolage pour un coût prévisionnel de 4.000 € TTC cofinancé par les cinq Communautés de communes à hauteur de 45%, **soit une participation locale de 1082 €**

### **Planification des documents d'urbanisme : la prise de compétence**

La **loi ALUR modifie les échéances municipales et communautaires** tant en ce qui concerne les documents d'urbanisme que pour l'application du droit du sol et la délivrance des autorisations.

Un **transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) »** aux communautés, interviendra, au plus tard, le **27 mars 2017**. Evidemment, le transfert peut être opéré plus tôt selon les modalités actuelles de transfert de compétence (L.5211-17 du CGCT).

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal **deviendra donc un passage incontournable pour les Trois-Rivières dès qu'il sera nécessaire de réviser un ou plusieurs PLU des communes membres.**

Aussi, **il est opportun d'étendre les compétences** de la Communauté de communes des « Trois-Rivières » **au Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale** dans l'optique d'engager un **PLU Intercommunal.**

Lors de la séance du 17 décembre 2015, le Conseil communautaire a **délibéré favorablement pour la prise de compétence en matière de PLU.** L'intercommunalité pourra ainsi **prescrire une procédure d'élaboration d'un PLUi couvrant l'ensemble du territoire communautaire.**

Au-delà de la **répartition financière qu'il conviendra de trouver, en 2016, au sein du bloc communal,** ce transfert **permettra, à terme, de faciliter les instructions des autorisations** grâce à un **document unique.**

### **Instruction des autorisations d'urbanismes : une nouvelle donne**

**En matière d'urbanisme, l'instruction vise à vérifier la conformité des projets avec les réglementations** en vigueur et à formuler les propositions à l'autorité compétente à laquelle il incombe **d'organiser l'instruction.**

La **nouvelle donne,** fixée par la loi ALUR, a mis fin à **la mise à disposition gratuite des services de l'Etat** à toutes les communes dès lors qu'elles appartiennent à une **Communauté de plus de 10.000 habitants.**

C'est ainsi que le Conseil communautaire a délibéré favorablement en faveur de **la création d'un Service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations de droits des sols** depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2015.**

Le service communautaire **instruit donc les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune** relevant de la compétence du Maire, à savoir : les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme.

Cette initiative a, donc, permis de **préserver une relation de proximité avec les élus,** d'en faire **bénéficier les communes grâce à une expertise identique sur l'ensemble des communes adhérentes** à ce service et de **garantir la sécurité juridique des actes** que les Maires seront appelés à signer.

Actuellement, le **service ADS instruit les demandes des 9 communes** disposant d'un document d'urbanisme (1 carte communale, 4 POS et 4 PLU). Pour l'instant, les autres communes bénéficient encore de la gratuité des services de l'Etat.

En 2016, ce service mutualisé a traité plus de **170 actes d'urbanisme.**

## « Picardie Pass Rénovation »

« Picardie Pass Rénovation » est une **initiative du Conseil régional**. Jusqu'en **2017**, ce nouveau dispositif sera déployé sur des secteurs précis d'habitation. La Communauté de commune des **Trois-Rivières** a, en effet, été sélectionnée pour **intégrer** à cette **opération pilote** ensuite généralisée à l'ensemble du territoire picard.

Cette opération s'adresse à **tous les propriétaires occupants** ou **bailleurs de logements individuels**, sans conditions de ressources, ciblant en priorité les **particuliers** ne disposant pas d'une importante **capacité de financement** pour réaliser leurs **travaux de rénovation**.

Le principe repose sur un **concept simple** : **transformer les économies générées** en travaux d'améliorations énergétiques.

Pour déterminer l'**opportunité** de cette **opération** originale, la Région assure un accompagnement technique personnalisé couvrant toutes les étapes de la rénovation : **l'information**, **le conseil** personnalisé, **le diagnostic technique**, **la définition d'un programme de travaux** d'économies d'énergie, **la consultation** des entreprises, **le suivi** du chantier, et enfin, le **suivi** et le **conseil** jusqu'à **cinq ans** après la réalisation des travaux.

Ce **dispositif** judicieux sera donc largement utilisé dans **la lutte contre la précarité énergétique**. En 2015, sur les « Trois Rivières », **39 contacts et 17 diagnostics ont été effectués**. Sur Hirson, lancé fin 2015, « Pass Rénovation » concerne déjà seize autres propriétaires.

## AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE

L'aménagement des Trois-Rivières repose sur un **principe de cohésion**, de **solidarité territoriale**, de **complémentarité entre villes et villages**, facteurs essentiels d'un **développement équilibré**.

Les communes rurales participent, en effet, à **l'amélioration du cadre de vie**. Elle **renforce l'attractivité** du territoire en **partenariat** avec les **Conseils départemental et régional**.

Au cours de la Commission permanente du 20 juin 2014, le **Conseil régional de Picardie** a d'ailleurs **validé sa politique régionale d'aménagement du territoire pour la période 2014/2020**. Ces nouvelles orientations se substituent au **FRAPP** et au **CRA**, en définissant les futures relations avec les territoires picards.

## Un aménagement équilibré du territoire

### La nouvelle politique régionale 2014-2020 : un partenariat renouvelé

Le **contrat territorial d'objectifs (CTO)** 2014-2020 traduit une nouvelle forme de dialogue avec les territoires. Il comprend, outre la déclinaison des orientations stratégiques régionales au niveau local, une **lecture partagée du territoire**. Il reprend **deux axes stratégiques** : les **projets d'échelle régionale** et **ceux intégrés à ancrage local**.

Dès la signature du Contrat territorial d'objectifs entre la Région Picardie et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache (PETR), la Communauté de communes des Trois-Rivières, **intégrée dans le grand projet régional « Porte Verte Européenne »** (axe 1), **pourra bénéficier d'aides régionales abondées par le fonds LEADER.**

### Second triennal pour l'enveloppe « CDDL » 2015-2017

Pour une durée de **six ans**, la Communauté de communes des Trois-Rivières s'est engagée dans une démarche de contractualisation en signant le **29 avril 2005** un **Contrat Départemental de Développement Local (CDDL)** avec le Conseil départemental de l'Aisne.

Calqué sur la durée du mandat, le CDDL favorise **l'aménagement du territoire, la modernisation des locaux scolaires** et des **espaces publics**. De même, il **valorise l'identité culturelle et sportive.**

**Renouvelé à partir de 2012 sur un phasage pluriannuel (2012/2014-2015-2017)**, le nouveau cadre d'intervention a été présenté et validé lors de la réunion de **l'Assemblée départementale du 13 février 2012**. Sur ce premier triennal (2012-2014), **trente-trois opérations** ont été **retenues** générant plus de **sept millions d'euros de travaux.**

Le Comité de pilotage, tenu le 23 juillet dernier en présence du Président du Conseil départemental, fut l'occasion de dessiner la **programmation 2015-2017**. C'est ainsi que **813.297 € réservés par l'Assemblée départementale**, permettront, de **soutenir plusieurs projets** parmi lesquels figurent, entre autres, la construction d'une **salle d'évolution à Any-Martin-Rieux (39 500 €)**, la construction d'une **salle polyvalente à Leuze (122 959 €)**, la **création d'un mini-stadium à Origny-en-Thiérache (9 349 €)**, **l'aménagement du quartier Jules Décamp (111 578 €)** et **l'aménagement liaison douce centre ville-Lycée (139 200 €) à Hirson.**

Ainsi, en 2016, la **Communauté de communes** bénéficiera de cette nouvelle opportunité à **hauteur de 200.674 €** pour consolider **l'offre économique locale** en procédant à une **réfection de son bâti industriel.**

## **L'amélioration du Cadre de Vie**

### Les technologies de l'information et de la communication

Depuis plus de quatorze ans, **la Communauté de communes joue la carte des nouvelles technologies.** Elle a d'ailleurs poursuivi cette politique volontariste en renouvelant, en 2014, la convention **« Picardie en ligne »**. Désormais, **deux sites sont labellisés** (Aubenton et Hirson) et **huit autres salles sont réparties sur le territoire.**

Globalement, les résultats sont satisfaisants avec plus de **550 internautes inscrits sur l'ensemble des sites.** Les scolaires fréquentent assidûment ces salles multimédias et **une dizaine de classes (environ 200 élèves) profitent des équipements communautaires mis à leur disposition.**

Pour compléter l'initiation aux **nouvelles technologies**, **les animateurs assurent, dans dix communes du territoire, des sensibilisations ouvertes** sur un large éventail d'activités.

Depuis la rentrée et dans le cadre de la **réforme des rythmes scolaires**, la Communauté de communes des Trois-Rivières **participe** également à **l'animation des activités**.

Pour 2015, ces actions ont reçu le concours financier du **Conseil régional**. **Toutefois**, il sera **nécessaire d'être vigilant sur les nouvelles orientations** de la Région Nord Pas de Calais – Picardie.

### **L'aménagement numérique des Trois-Rivières**

Le SDAN (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique) annonce depuis quelques années **l'avènement prochain de l'ère de la communication numérique pour le territoire**.

La mission confiée à l'**USEDA** (Union des Syndicat des Energies du Département de l'Aisne) par le Conseil départemental pour le déploiement de ce schéma a permis **d'engager la phase opérationnelle du projet THD** (Très Haut Débit).

Après avoir **estimé les besoins techniques et financiers**, l'USEDA a donc choisit de recourir à un **contrat mixte** (concession/affermage) et, au terme de la consultation organisée dans le cadre d'un Délégation de Service Public pour une durée de 30 ans, **le groupement AXIOME (mandataire) / Bouygues Energie Service a été retenu pour la réalisation de ce projet**.

A l'heure actuelle, **les travaux du déploiement de la fibre optique, pour couvrir à terme l'ensemble du territoire axonais, démarrent**.

La première phase de déploiement, entre 2015 et 2019, concerne **141 communes** et **104 500 prises FTTH**. La seconde phase - entre 2020 et 2024 - se concentrera sur **45 000 foyers** répartis dans **229 communes**, tandis que la dernière phase du plan s'étalera sur **387 communes** regroupant 55 000 nouvelles prises.

La Communauté de communes et les Communes se doivent **d'accompagner ce déploiement indispensable pour le développement de leur territoire**.

### **Amélioration de la mobilité : HERBUS**

Si le renforcement de l'offre en équipements demeure essentiel, le développement de la **mobilité** reste également **déterminant**. A ce titre, la Communauté de communes a naturellement soutenu **l'élaboration du Schéma local de transport du Pays de Thiérache** réalisé dans le cadre du **Schéma départemental des transports collectifs**.

Après la désectorisation de l'offre en 2009, depuis 2014, **le transport à la demande « HERBUS » propose une offre diversifiée**. Il permet désormais d'accéder à l'offre de **services publics** du territoire (MSA, CAF, CPAM, Sous-Préfecture...), à l'offre culturelle et de loisirs proposée en Thiérache (cinéma, musées, piscine, bowling...) et ce, en **correspondance avec l'offre de transport départementale et régionale**.

Depuis sa mise en place, « Herbus » dispose d'un fichier clients d'un millier d'usagers. En 2015, les statistiques de fréquentation ont, une nouvelle fois, démontré l'utilité du service, utilisé, chaque mois, par environ 400 usagers.

**Le déficit d'exploitation, estimé à 145 000 € pour 2015**, est pris en charge par le Conseil départemental de l'Aisne et les cinq Communautés de communes pour sa part résiduelle (50%).

Pour 2016, les propositions visent à **poursuivre le fonctionnement du service Herbus à partir de l'offre existante, à prolonger le partenariat avec la RTA pour la mission de réservation** des services - **13 000 €** prévisionnel (financés à 50% par le Département et le solde à la charge des cinq communautés de communes) - et à **réaliser un bilan qualitatif et quantitatif du service** afin de définir les perspectives d'évolution (coût prévisionnel : 4 000 € réparti sur les cinq communautés de communes).

**Néanmoins, avec la loi NOTRE et le transfert de la compétence « Transport » à la Région se pose très clairement l'avenir de « Herbus » sans le soutien départemental.**

### **L'agenda d'accessibilité programmé**

Depuis la loi du 10 juillet 2014, un nouveau dispositif a vu le jour. Il permet aux communes et aux propriétaires **d'Etablissements Recevant du Public (ERP)** de déroger à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015 : c'est **l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**.

La réalisation de cet agenda constitue donc un enjeu actuel. C'est pourquoi, après les diagnostics d'accessibilité, la Communauté de communes réfléchit à une **organisation communautaire afin d'assister les communes dans l'établissement de leurs dossiers.**

## **ENVIRONNEMENT**

### **Le Contrat Global pour l'Eau**

Depuis 2000, l'engagement de la Communauté de communes pour la **préservation de la ressource en eau** l'a conduit à s'associer à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans deux opérations de contractualisation successives. Le Contrat rural (2000-2003), puis le Contrat territorial (2005-2010) ont permis la réalisation de **projets significatifs dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et de la préservation des milieux naturels.**

Fort de cette dynamique, pour une durée de quatre ans, la Communauté de communes a donc signé, **aux côtés de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de douze autres partenaires**, un nouveau **Contrat Global pour l'Eau arrivé à son terme le 31 décembre.**

Ce contrat bâti autour de **cinq grands objectifs** : résorber les foyers de **pollution**, améliorer et sécuriser **l'alimentation en eau potable**, gérer et **restaurer les milieux aquatiques et humides**, améliorer la **connaissance des milieux** et compléter leur suivi, et **sensibiliser le public** à la **préservation de la ressource en eau, s'appuie sur** un montant de dépenses engagées de **7,5 millions d'euros.**

Cette année sera dressé, **un bilan technique, sociologique et financier** de l'ensemble **des actions** de manière à recueillir le ressenti des partenaires, élus et acteurs du territoire. Des pistes de réflexion seront également étudiées avec les

communautés de communes voisines **pour la création d'un nouveau Contrat Global pour l'Eau élargi à un territoire hydrographique cohérent.**

### Sécurisation de l'alimentation en eau potable

Néanmoins, en 2016, la Communauté de communes continuera à s'investir dans la lutte contre les pollutions diffuses au sein des **bassins d'alimentation des captages d'eau potable** (BAC) au travers d'un programme élaboré en collaboration avec la **Chambre d'Agriculture de l'Aisne**.

Ainsi, pour la septième année consécutive, des exploitants agricoles bénéficieront en 2016 de **15 000 €** de **soutien financier** pour des **mesures agro-environnementales** (MAE) visant à **réduire les pollutions diffuses** au sein des bassins d'alimentation de captages.

Concernant la **sécurisation de l'alimentation en eau potable**, l'étude d'un **Schéma directeur** a mis en évidence la **nécessité de préserver la qualité** (vulnérabilité des ressources aux pollutions diffuses) et de **sécuriser la production** (travaux de réhabilitation d'ouvrages, amélioration du rendement, interconnexions).

En proposant des actions concrètes, ce Schéma directeur, sert de **base aux missions de maîtrise d'œuvre**. La Communauté de communes poursuivra, le cas échéant, ses missions **d'accompagnement des syndicats des eaux**.

### Projet pilote du Goujon

Un **diagnostic écologique** fut réalisé sur le **Bassin versant du Goujon**. Les différents travaux ont confirmé la **richesse de ce patrimoine naturel** et défini les **orientations** pour le **préserver**.

Dans le cadre de la promotion de ce projet, la **Communauté de communes continuera d'organiser** ses **actions de sensibilisation** auprès du grand public, des scolaires et des élus.

L'aide à l'**aménagement des berges** reste toutefois, **un projet essentiel**. En 2015, l'**Union des Syndicats de Rivières** avec l'aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, a aménagé plusieurs kilomètres de berges sur les communes **d'Iviers**, de **Jeantes** et de **Besmont** et posé **15 abreuvoirs rustiques** et **passages à gué**. Ces aménagements se poursuivront au printemps 2016.

Des **études similaires** sont **actuellement menées**, sur d'autres lieux remarquables du territoire : **le Bassin versant du Ton, du Gland et de l'Oise Amont**.

### Inventaire des Zones Humides

Un des leviers de préservation de la ressource en eau passe par la **connaissance** et la **préservation des milieux humides**.

Actuellement, la Communauté de communes des Trois-Rivières dispose de trop peu de **données précises** sur la **présence**, la **nature** et les **enjeux de ses zones humides**. C'est pourquoi, elle souhaite **identifier** clairement ses secteurs, les **caractériser** et les **hiérarchiser** afin de mettre en place une gestion adaptée des secteurs à enjeux.

En 2016, une étude de **prélocalisation** sera donc réalisée en collaboration avec les **Communautés de communes** de la « **Thiérache du Centre** » et des « **Portes de la Thiérache** » de manière à définir une **cohérence hydrographique** et obtenir une **réduction des coûts**.

Le **montant prévisionnel** de l'opération s'élève à **8 000 € H.T. subventionné à hauteur de 80%** par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

De plus, tout comme sur les BAC, un **territoire Zones Humides a été ouvert aux aides MAE en 2016** afin de préserver les milieux remarquables. Des exploitants agricoles bénéficieront en 2016 de **13 500 € de soutien financier** pour ces **mesures agro-environnementales (MAE)**.

### **Projet « Le Rés'EAU : les jardins s'emmêlent »**

En 2014, la Communauté de communes s'est engagée aux côtés de l'**Agence de l'Eau** et du **Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement** dans le programme « **Le Rés'EAU : les jardins s'emmêlent** ».

Ce projet vise à **promouvoir les techniques de jardinage sans produit chimique** à travers de la **sensibilisation**, de la **diffusion d'informations** et de la **valorisation de bonnes pratiques** alternatives.

La saison **2014/2015** a connu un **franc succès** avec **plus de 200 participants** aux soirées ou ateliers.

Durant le premier semestre 2016, **cinq autres soirées** sont proposées ainsi que cinq **ateliers thématiques** comprenant des **démonstrations** et des **conseils techniques** sur les **pratiques alternatives** de jardinage.

## **Le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC)**

### **Réhabilitation d'ouvrages du réseau collectif d'Hirson**

Après le **constat de désordres et une première tranche** en 2014, les travaux se sont poursuivis en 2015, rue de la Défense Nationale, avec le **renouvellement d'un nouveau tronçon et la création d'un poste de traitement de l'hydrogène sulfuré** à l'origine de la dégradation des canalisations. Un second tronçon fut également renouvelé rue Charles de Gaulles.

Enfin des travaux ont été réalisés pour **mettre en service la partie amont de l'émissaire**, au niveau de la rue Alexandre Dumas. Ces travaux permettront la suppression du poste de pompage et l'assainissement de la place Décamp.

Enfin, pour un montant estimatif de 150 000 €, une première tranche de travaux sera engagée cette année, **place Victor Hugo**.

### **Diagnostic des réseaux d'assainissement d'Hirson**

Avec l'apport d'**effluents** provenant de **Saint-Michel**, le fonctionnement du réseau d'Hirson se trouve **modifié**. Dans le cadre du **renouvellement** de l'arrêté d'autorisation de la station **d'épuration d'Hirson**, dont le périmètre intègre à présent les réseaux saint-michellois, il est nécessaire de réaliser un **diagnostic**

**fonctionnel complet** du système **d'assainissement** de la commune afin de **localiser** et de **quantifier** les dysfonctionnements.

Cette étude permettra également **d'appréhender les renouvellements et les financements** nécessaires à moyen et long terme.

Le **montant prévisionnel** de l'opération s'élève à **200 000 € HT**. La consultation lancée en 2015 a été classée sans suite. **Elle sera, donc, relancée en 2016.**

### **Modernisation de l'assainissement du quartier Mermoz à Aubenton**

L'installation existante, vieille d'une trentaine d'années, a perdu de son efficacité. Malgré de **multiples réparations**, il n'est plus aujourd'hui possible de la maintenir en bon état de fonctionnement. Son **remplacement** s'impose donc pour un investissement prévisionnel de **200 000 € HT**.

## **Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Depuis douze ans, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (**SPANC**) assure **l'information des usagers et le suivi de leurs installations d'assainissement individuelles**.

Il est chargé de **l'instruction du volet assainissement des demandes d'urbanisme**, du suivi de la **conception**, de **l'exécution** et du **bon fonctionnement** des installations, des réponses aux **propriétaires** de maisons et d'installations existantes, particulièrement lors de la vente de leur bien, ainsi que du **suivi du bon fonctionnement** et de **l'entretien des installations réhabilitées**.

**En 2016**, le SPANC poursuivra, donc, l'ensemble de ces missions.

## **La gestion des déchets ménagers**

### **Collecte en porte à porte et déchèteries**

Sur le plan de la collecte des déchets ménagers en porte à porte, **les résultats sont stables par rapport aux années précédentes**. Les tonnages collectés sont également maintenus aux mêmes niveaux avec un total prévisionnel de 6 975 t dont 1 101 t de recyclables et 954 t de verre, soit un ratio de 315 kg par an et par habitant dont 93 kg de déchets recyclables.

En **déchèterie**, le tonnage collecté confirme, quant à lui, sa tendance à la baisse avec une diminution de 4,3 % et une réduction plus significative encore de **6,3%** de **la part des déchets destinés à l'enfouissement**. Il conviendra, cependant, de poursuivre dans cette voie. De nouvelles filières sont mises en place à l'initiative Communautaire (plâtre) ou au niveau national (déchets d'ameublement). Elles ont permis de réduire significativement la part de déchets destinés à l'enfouissement. D'un point de vue **financier**, le **coût du service** s'avère, donc, conforme aux **prévisions**.

### Stockage des balles carton de la déchèterie d'Hirson

Le marché de travaux, lancé en 2015, a été attribué à la société « BAUDOUX Construction ». **Ils s'achèveront avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016.**

Le hangar ainsi créé permettra de stocker jusqu'à 96 balles de carton à l'abri des intempéries, augmentant ainsi leur valeur marchande. Cette opération est estimée à **57 000 €HT.**

### Une étude d'opportunité sur la réhabilitation de la déchèterie de MARTIGNY

L'**exploitation** de l'actuelle déchèterie, située rue de la Gare sur une ancienne friche SNCF, ne peut **se poursuivre beaucoup plus longtemps**. Elle ne répond plus aux **obligations réglementaires en matière environnementale** ou à la **légalisation du travail**. En outre, la Communauté de Communes n'est pas propriétaire du terrain. Elle ne peut, donc, y réaliser les travaux nécessaires.

C'est pourquoi, il est proposé **d'étudier au mieux la réhabilitation de la déchèterie de Martigny ou, au pire, une construction sur un autre site**. Le cout estimatif d'un tel projet est estimé à 450 000 €HT.

### Valor'Aisne

**La cotisation 2016 du Syndicat départemental de traitement des déchets ne devrait pas évoluer.** Elle est constituée d'une part variable de 69.13 €HT par tonne enfouie et d'une part fixe de 20.93 €HT par habitant qui finance le tri, les investissements du Syndicat et son fonctionnement.

**Néanmoins, les orientations proposées à l'horizon 2017** devront être étudiées afin **d'éviter une nouvelle flambée des prix.**

En effet, depuis sa création, Valor'aisne exerce sa compétence principalement sur les déchets collectés en porte à porte. Le Syndicat assure également le traitement des déchets verts de quelques collectivités axonaises, tout en faisant supporter les coûts correspondants à l'ensemble de ses membres. Plusieurs Communautés de Communes ont demandé la fin de cette pratique ou l'extension du service à l'ensemble des membres.

Une réflexion menée en ce sens en 2015 amène aujourd'hui Valor'aisne à envisager l'exercice de plein et entier de **sa compétence Traitement, y compris pour les déchets de déchèterie.**

Une **étude est ainsi menée pour définir les conditions administratives, techniques et financières** de cette évolution. Elle **impactera évidemment le service apporté en déchèterie** ainsi que la **cotisation de la Communauté de communes au Syndicat.**

### Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Après une année de pause, la TGAP « déchets » repart de nouveau à la hausse. Elle est toutefois mesurée (0.4%) et ne devrait **pas impacter significativement** le budget du service. **L'évolution envisagée en 2017 pourrait se révéler plus importante.**

## La démarche « Natura 2000 »

La Communauté de communes a été logiquement amenée, à s'engager dans la **démarche « Natura 2000 »**.

Aussi, depuis 2010, elle assure le rôle d'opérateur pour la mise en œuvre de **l'animation des documents d'objectifs du « Massif forestier d'Hirson », et des « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel »**.

En **2015**, le **document d'objectifs** du site des « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel » a été finalisé et **validé** par l'ensemble des partenaires permettant ainsi de rentrer en phase d'animation.

**De plus**, la Communauté de communes s'est réengagée dans la démarche « Natura 2000 » en étant réélue par le Comité de pilotage **pour 3 ans** comme **structure porteuse de l'animation**. Afin de faciliter la démarche d'animation, les deux sites ont été regroupées sous le même vocable "**Massif forestier des Trois Rivières**".

Cette **animation** favorisera **l'adhésion des propriétaires concernés**, avec la **signature de contrats** ou de mesures agro-environnementales. Des **animations grand public et scolaires** seront proposées. Une lettre d'information annuelle sera éditée et des inventaires réalisés afin de mieux connaître les espèces présentes sur les sites.

**Le cofinancement Etat/Europe prend en charge la totalité du budget alloué.**

## La GEMAPI : vers une nouvelle gouvernance de l'eau

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations** (G.E.M.A.P.I) devient une **compétence obligatoire** dévolue aux communes avec un **transfert automatique à l'intercommunalité** dont elles sont membres.

En charge du « petit cycle », les communes et intercommunalités doivent désormais **s'occuper du « grand cycle »** de l'eau. Elles **deviennent également responsables de la prévention des inondations**.

La volonté de rationalisation est évidente. Mais la **complexité de la réforme peut rendre sa mise en œuvre délicate**. C'est pourquoi, la loi prévoit que les intercommunalités puissent également déléguer leurs missions à un **Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)**. C'est le choix le **plus pertinent**.

Cependant, afin de **faciliter cette transition**, il conviendra cette année de **mesurer et d'anticiper les conséquences de cette nouvelle gouvernance**.



## **ORIENTATIONS FISCALES**

## **Pas d'augmentation des taux de fiscalité**

**Avec la disparition de la Taxe professionnelle, une partie des produits fiscaux a été transformée en dotation et seul l'Etat en maîtrise l'évolution.**

Depuis plus de quatre ans maintenant, **l'application de la réforme des collectivités territoriales est entrée en vigueur**. Ainsi, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ont perçu **leurs nouvelles recettes** dans le cadre d'un « panier fiscal » comportant la **cotisation foncière des entreprises (C.F.E)**, la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E)**, une part des **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (I.F.E.R)**, la **taxe sur les surfaces commerciales (T.A.S.C.O.M)** et la part départementale de la **taxe d'habitation** et de la **taxe sur le foncier non bâti**.

### **La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E)**

**Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises** est lié aux dispositions du Code général des impôts (1636 B sexies I 1.b.) Ainsi, il est possible de le faire varier **dans la limite de l'augmentation du taux moyen de taxe d'habitation** des communes membres ou, si elle est moins élevée, dans la limite de **l'augmentation du taux moyen pondéré de la taxe d'habitation et des taxes foncières** des communes membres.

**Après examen des données provisoires**, l'évolution du taux moyen pondéré de la taxe d'habitation et des taxes foncières entre 2014 et 2015 des communes s'élève à **-0.16%**. La variation est nulle (**0,00%**) pour la **taxe d'habitation**. En outre, les **règles législatives** au titre de la majoration spéciale laisse augurer une possibilité de la porter jusqu'à 25,66%.

Toutefois, il est proposé de **reconduire le taux de CFE à hauteur de 24,40%**.

### **La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)**

**La taxe sur les surfaces commerciales est désormais perçue au profit de la Communauté de communes**. Elle est due par **tous les commerçants** exploitant une surface de vente au détail dépassant 400m<sup>2</sup> et elle ne s'applique qu'aux établissements dont le chiffre d'affaires annuels est supérieur à 460 000 €.

Compte-tenu de la **faible évolutivité de la ressource fiscale induite par la réforme**, la collectivité a cependant la possibilité de moduler ce produit en appliquant un coefficient limité entre 0,8 et 1,2.

Cependant, là encore, **il est proposé de ne pas recourir à une augmentation**.

### **La Taxe d'habitation et les cotisations foncières**

La réforme fiscale 2011 a imposé le **transfert à l'intercommunalité de la part départementale de la taxe d'habitation ainsi que le foncier non bâti de la Région et du Département**. La Communauté de communes est donc désormais appelée à **fixer les taux, les exonérations** et à **percevoir une (petite) part des impôts ménages**.

Cependant, l'évolution de ces trois taxes suivent les mêmes dispositions que celles qui régissent les communes (Article 1636 B Sexies du CGI) et ce, dans le respect de la règle de lien entre les taux. **Les taux ménages peuvent donc être maintenus pour 2016.**

Malgré tout, il est proposé de **ne pas utiliser ces possibilités** et de **maintenir les taux à leurs niveaux actuels.**

### **Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M)**

**La contribution au Syndicat Mixte départemental de traitement des déchets ne devrait pas évoluer en 2016.** En outre, l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes liées aux déchets sera limitée à 0.4%.

Néanmoins, la Communauté de communes demeure attentive **aux orientations proposées** avec notamment l'incorporation du traitement des déchets de déchetterie dans son giron par VALOR' AISNE.

La possible création d'une nouvelle déchetterie **impactera sensiblement les coûts du service en 2016** tout comme le **remboursement des annuités d'emprunt.**

Toutefois, l'augmentation des bases de la TEOM devrait permettre de compenser cette évolution. **C'est pourquoi, il est proposé de maintenir le taux de T.E.O.M. à son niveau actuel de 13,63 %.**